Débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif 2026

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a prévu la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. (dorénavant, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget en vertu de l'article L5217-10-4 du CGCT, pour les communes appliquant le référentiel M57).

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 précise que ce débat se fait sur la base d'un rapport présentant les éléments de contexte et les axes essentiels qui président à la préparation du budget de l'année suivante.

Ce rapport présente donc successivement le cadre de l'élaboration du budget 2026 et les grandes orientations budgétaires proposées pour 2026.

I. Le cadre de l'élaboration du budget 2026

A. Contexte national

En cette fin d'année 2025 et en 2026, l'environnement international sera peu porteur en raison du relèvement des droits de douane dans le monde et de la persistance des conflits armés. Il en résultera une faiblesse de la croissance économique dans l'Union européenne. Dans notre pays, la progression du produit intérieur brut (PIB) ne devrait pas dépasser 1% en 2026 après une croissance probablement du même ordre en 2025.

Cette relative atonie de l'activité économique, en limitant la progression des recettes fiscales, participe à la crise des finances publiques en France.

Le déficit public devrait être de 5,4% en 2025 et s'abaisser à 4,7% en 2026 grâce aux mesures de limitation des dépenses publiques et d'augmentation des impôts prévues dans le projet de loi de finances. Cette évolution est appelée à constituer une étape dans la trajectoire visant à ramener le déficit public à 3% du PIB en 2029.

L'inflation en moyenne annuelle a connu un reflux significatif depuis 2 ans. Elle ne sera probablement que de 1,1% en 2025. Elle devrait augmenter légèrement à 1,3% en 2026.

La dette publique est le grand point noir de la situation financière de la France. Approchant 3 500 milliards à la fin 2025, elle représentera environ 115% du PIB. Ce ratio augmentera encore en 2026. La charge des intérêts de la dette passera de 52 milliards en 2025 à 60 milliards en 2026. La France est le troisième pays le plus endetté de la Zone Euro et le pays dont l'endettement connait l'évolution la plus défavorable.

B. Les relations entre l'Etat et les collectivités locales

Ces relations vont connaître une fois de plus des changements importants. Plus encore qu'en 2025, le projet de loi de finances va mettre à contribution les collectivités locales pour redresser les finances publiques du pays.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico) sera reconduit, contrairement à ce qui avait été annoncé l'an passé. De surcroît, son montant global sera doublé. Le nombre de collectivités locales concernées – dont faisait partie Vélizy-Villacoublay pour un montant très important – est appelé à progresser. Le Dilico 2025 sera remboursé par tiers pendant 3 ans aux collectivités locales. Il est prévu que le Dilico 2026 soit reversé sur une période de 5 ans. En outre, le reversement sera soumis au respect de certaines condionnalités.

La compensation de l'exonération partielle de taxe foncière dont bénéficient les établissements industriels sera réduite de moitié.

Le Fonds Vert destiné à aider les collectivités locales pour leurs projets d'adaptation aux changements climatiques, qui avait été réduit de moitié en 2025, le sera à nouveau en 2026, passant ainsi de 2,5 milliards en 2024 à 650 millions en 2026.

Le montant national de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera gelé. Cette mesure ne concernera pas notre Commune car, depuis plusieurs années, elle ne perçoit pas de DGF.

Le Fonds de Compensation de la TVA, qui permettait d'obtenir le remboursement de la TVA pour quelques dépenses de fonctionnement bien ciblées, ne concernera plus désormais que les dépenses d'investissent stricto sensu.

En compensation de ces efforts requis des collectivités locales, le Gouvernement s'engage à lancer un grand chantier de simplification normative.

C. Le contexte intercommunal

A l'instar des communes, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP) participe à l'effort de redressement des comptes publics. C'est ainsi que VGP verra ses moyens budgétaires amputés par le DILICO et par le gel des dotations de TVA qu'elle perçoit en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Elle enregistre également un différé d'un an du versement du FCTVA.

Il en résultera une diminution des fonds de concours que VGP verse aux communes de l'agglomération. Cette baisse a déjà été sensible en 2025 puisqu'elle a été de l'ordre de 1million pour notre Commune.

D. Le contexte communal

En 2026, de nouvelles avancées significatives seront réalisées pour la mise en œuvre des grands projets d'urbanisme qui restructureront et embelliront la physionomie de notre ville. Les travaux de construction de l'Espace Jeunesse, à la place du bâtiment Baracco, débuteront au début de l'année. Après les études de configuration générale du futur Cœur de Ville, un cabinet de maîtres d'oeuvre sera choisi au printemps, dans le cadre d'un jury de concours, pour définir

l'architecture des équipements publics du quarter du Mail (médiathèque, halle gourmande, locaux commerciaux, parking).

La transition écologique déjà à l'œuvre dans notre ville sera activement poursuivie. Contribueront, en effet, à la réduction de l'empreinte carbone de notre collectivité la rénovation énergétique de l'Ecole Mozart dont les études seront effectuées en 2026 mais également d'autres opérations comme la requalification du sud de la rue de Bretagne, la réduction de la minéralité des cours d'écoles, la plantation de nombreux arbres et arbustes, la désimperméabilisation des sols.

En dépit de la limitation de nos moyens budgétaires et du coût des opérations d'urbanisme mais grâce à des mesures de rationalisation et d'organisation, le niveau quantitatif et qualitatif des prestations fournies aux véliziens sera maintenu, voire amélioré dans certains cas. Participeront, par exemple, à cet objectif l'ouverture d'une section supplémentaire à la crèche Les Nénuphars, un soutien à domicile plus marqué pour les séniors et, bien entendu, les multiples travaux d'amélioration des installations dans nos écoles, nos crèches, nos équipements sportifs et culturels. Enfin les associations continueront à être fortement soutenues financièrement.

II. Les orientations budgétaires pour 2026

A. Une prévision en augmentation des recettes de fonctionnement

Les prévisions des recettes ont été établies de manière prudente en prenant en compte plusieurs éléments :

1- <u>Pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la Commune</u>, c'est-à-dire les taux des taxes foncières bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'actualisation des bases de ces impôts devrait être de l'ordre de 1 % contre 1,7 % décidé par l'Etat en 2025.

   Le montant prévisionnel des impôts directs prendra en compte la réduction de 50% des impôts fonciers des établissements industriels (article 29 de la loi de finances 2021). Cette baisse sera partiellement compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat, qui conduira à majorer les crédits de dotation.

   Les recettes liées aux impôts directs locaux devraient être en baisse avec la modification des bases liée à la prise en compte de changements d'affectation de certains bâtiments industriels.

2- <u>Légère augmentation des produits des services</u> avec notamment les redevances d'occupation du domaine public et l'ouverture progressive de sections à la crèche les Nénuphars.

3- <u>Baisse significative des dotations</u> avec la suppression pour notre commune de la dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et la baisse de la compensation d'exonération de la taxe foncière.

4- <u>Stabilité des revenus d'immeubles et des redevances liées aux concessions.</u>

5- Hausse de l'attribution de compensation avec l'intégration du retour incitatif 2025 de VGP.

6- Augmentation des ressources fiscales indirectes due à la première phase de remboursement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico).

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à environ **68,4 M€**, contre 66,6 M€ en 2025, selon les principales estimations figurant ci-dessous :

	2025	**2026**
Impôts directs locaux	**15,0 M€**	**14,6 M€**
Attribution de compensation	**36,7 M€**	**39,7 M€**
F.N.G.I.R. (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	**0,9 M€**	**0,9 M€**
Produits des services	**4,86 M€**	**5,0 M€**
Produits de gestion courante (redevances, revenus des immeubles…)	**1,6 M€**	**2,0 M€**
Dotations diverses	**5,3 M€**	**3,7 M€**
Autres produits (taxe sur l'électricité, droits de mutation…)	**1,4 M€**	**1,88 M€**
Atténuations de charges (remboursements)	**0,65 M€**	**0,65 M€**

B. Une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient connaître une hausse mesurée et s'élever à 62,1 M€ contre 61,7 M€ en 2025.

1- Augmentation de la contribution aux fonds de péréquation

Le projet de loi de finances 2026 prévoit la poursuite du prélèvement de l'Etat sur le budget des collectivités (Dilico) afin de participer à l'effort national de réduction des dépenses publiques. Il devrait être doublé par rapport à 2025 et représenter 2 M€ pour la commune. La Contribution au Redressement des Finances Publiques devrait être maintenue à hauteur de 0,6 M€.

La contribution de la Commune au titre de la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) devrait restée nulle sur 2026.

La contribution au Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) devrait représenter 3,6 M€ en 2026.

2- Quasi stabilité des dépenses de personnel (+0,60 %)

Les dépenses de personnel devraient s'établir à 29,9 M€. Les principaux éléments pris en compte pour cette évaluation sont :

- l'augmentation du SMIC (+2%) , du plafond de sécurité sociale (+1,6%) et de la cotisation à la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales (+3%),

- la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancement d'échelon, avancement de grade…).

Les effectifs de la Commune en 2025 représentent 539,70 emplois en équivalent temps plein (dont 389,30 agents titulaires). 29 emplois sont occupés à temps partiel et 2 sont à temps non complet.

Le tableau ci-dessous détaille les effectifs par filière, et le second tableau reprend les différentes composantes, par typologie de dépenses, des charges de personnel (chapitre 012).

Effectifs 2025 de la commune sur emploi permanent	Catégorie	Nbre d'agents titulaires	Nbre d'agents titulaires en ETP	Nbre d'agents contractuels	Nbre d'agents contractuels en ETP	Effectif total	Effectif total en ETP
Filière administrative	A	12	12	10	9,7	22	21,7
	B	14	14	3	3	17	17
	C	61	59,9	4	4	65	63,9
Filière technique	A	1	1	9	9	10	10
	B	7	7	10	10	17	17
	C	140	137,8	33	33	173	170,8
Filière animation	B	10	10	1	1	11	11
	C	50	49,4	17	16,8	67	66,2
Filière culturelle	A	0	0	2	2	2	2
	B	5	5	4	4	9	9
	C	4	4	1	1	5	5
Filière Police municipale	A	1	1	0	0	1	1
	B	0	0	0	0	0	0
	C	17	17	0	0	17	17
Filière sportive	B	7	7	3	3	10	10
	C	0	0	0	0	0	0
Filière sociale	A	18	17,5	12	11,1	30	28,6
	B	24	22,5	13	12,8	37	35,3
	C	25	24,2	13	13	38	37,2
Sans filière		0	0	17	17	17	17
TOTAL		**396**	**389,3**	**152**	**150,4**	**548**	**539,70**

	Montants en millions d'euros		
Composantes des charges de personnel	**2024**	**Estimation 2025**	**Prévisions 2026**
Traitement de base indiciaire	13,11	12,96	13,73
Nouvelle bonification indiciaire	0,06	0,06	0,05
Indemnité de résidence	0,40	0,39	0,41
Supplément familial de traitement	0,19	0,19	0,20
Régime indemnitaire et autres primes	3,80	3,94	4,18
Charges patronales	7,60	7,81	8,56
Avantages en nature	0,09	0,08	0,08
Autres	2,95	2,85	2,77
TOTAL	**28,20**	**28,28**	**29,98**

De plus, conformément aux dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, il convient de préciser que les indemnités perçues par les élus devraient s'élever à 213 K€ dont 50 K€ versées au titre des mandats externes exercés auprès de Versailles Grand Parc, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Jouy Vélizy (SIAJV) et du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB).

3- Baisse des charges générales (-2,8%)

Les charges générales de fonctionnement comprennent notamment les dépenses énergétiques, les frais d'entretien des bâtiments, le matériel nécessaire au fonctionnement des services, les primes d'assurance, ainsi que les prestations de services.

La baisse prévue pour 2026 (17,2 M€ contre 17,7 M€ en 2025) s'explique notamment par la baisse du coût de l'électricité, des primes d'assurance et des prestations de services.

4- Maintien à un niveau élevé des subventions allouées pour les activités associatives et culturelles en faveur des Véliziens.

5- Maintien à un niveau élevé des dépenses à finalité sociale et notamment de la subvention versée au CCAS (808 K€) et des aides à destination des familles (coupons sport, soutien scolaire, transport scolaire…) (100K€). La subvention allouée à l'AMAD s'élèvera à 270 K€.

C- Une augmentation de l'autofinancement

L'autofinancement de la Commune est constitué par :

- l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux charges de fonctionnement qui devrait s'établir à 2,11 M€,
- la dotation aux amortissements qui sera de 4,15 M€.

En 2026 l'autofinancement devrait s'élever au total à 6,26 M€ (4,9 M€ en 2025).

D- Des recettes d'investissement en hausse

1- Augmentation du FCTVA en raison du niveau des investissements pris en compte en 2024.

2- Augmentation du produit de la taxe d'aménagement liée au nombre de projets immobiliers en cours et au rattrapage du retard du versement de la taxe relative aux projets des années précédentes (retard imputable à l'administration des finances publiques).

3- Mobilisation des retours incitatifs de VGP (8,4 M€).

4- Inscription de produits de cession (1,5 M€) dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville rue Marcel SEMBAT.

En prenant en compte l'autofinancement évoqué plus haut, les recettes d'investissement pourraient s'établir globalement à 19,9 M€ (15,7 M€ en 2025), selon les estimations figurant ci-dessous :

	2025	2026
F.C.T.V.A.	1,0 M€	1,3 M€
Taxe d'aménagement	0,5 M€	2,0 M€
Produits des cessions	0 M€	1,5 M€
Subventions et fonds de concours VGP	9,3 M€	8,8 M€
Autofinancement	4,9 M€	6,3 M€

E- Une montée en puissance des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 devraient être de l'ordre de **19,8 M€** (15,7 M€ en 2025).

Ces dépenses concernent principalement :

- la construction de l'Espace Jeunesse sur le site BARRACO (3,6 M€),
- l'aménagement urbain du projet du Mail (6,7 M€),
- l'aménagement de la partie sud de la rue de Bretagne (1,7 M€),
- le démarrage des études pour la rénovation énergétique de l'école MOZART (600 K€),
- la poursuite et le suivi de l'amélioration de l'éclairage public et de la signalisation (+0,5 M€),
- la déminéralisation de la cour de l'école RABOURDIN (0,2 M€),
- la réfection de la rue des frères CAUDRON (0,2 M€),
- l'enveloppe affectée à la réfection des rues (450 K€),

- les investissements informatiques avec l'achat de licences (0,32 M€) et de matériels(0,33 M€),
- les travaux d'accessibilité (0,1 M€),
- l'aménagement paysager du square Jean MONNET (0,1 M€),
- le renouvellement des outils de travail des services communaux (matériel et outillage, matériel et mobilier pour les écoles et équipements sportifs, équipements techniques...).

La programmation pluriannuelle d'investissement fournit des informations sur les principales opérations réalisées et prévues entre 2023 et 2026. Elle revêt un caractère évolutif dans la mesure où elle a vocation à être actualisée régulièrement afin de prendre en compte les aléas, et à ce stade, elle se présente de la façon suivante :

	Montants en M€				
Libellé	**Programmation sur période 2023-2026**	**Réalisations**		**Prévisions**	
		2023	**2024**	**2025**	**2026**
Accessibilité	0,2	0,03	0,02	0,07	0,1
CREM - Rénovation éclairage public	1,7	0,12	0,4	0,7	0,5
Contrôle d'accès	0,2	0,1		0,1	0,03
Diffuseur A86	4,3	0,7		2,7	0,9
Rénovations énergétiques - Audits et travaux	0,9	0,03		0,3	0,6
Elémentaire Simone VEIL Travaux d'aménagement	0,15	0,1	0,04	0,01	
Végétalisation cours d'écoles	1,0		0,4	0,4	0,2
Etudes et démolition du centre sportif BARRACO	1,7		0,10	1,6	
Construction nouvel Espace Jeunesse	3,6				3,6
Aménagement voirie rue de Picardie	4,7	3,7	1,0		
Réfection parking Mozart	1,0	0,09	0,8	0,1	
Dévoiement des réseaux du Mail	1,5	0,01		1,5	
Aménagement urbain - Le Mail - Etudes et travaux	10,4		2,2	1,5	6,7
Avances SEM LOUVOIS - Construction d'équipements publics	0,2			0,2	
TOTAL	**31,9**	**4,91**	**5,0**	**9,4**	**12,6**

Les opérations relatives à l'aménagement urbain du Mail et à la construction d'un nouvel espace Jeunesse sont gérées dans le cadre d'autorisations de programme (AP/CP).

F- Un endettement une fois de plus en diminution

L'endettement de la commune, qui s'élèvera à environ 3,2 M€ au 31 décembre 2025, est composé de 4 emprunts dont les durées résiduelles s'échelonnent de 2 à 7 ans.

Comme les années précédentes, il n'est pas nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre au budget primitif de 2026. Ainsi, l'endettement tombera au 31 décembre 2026 à environ 2,5 M€ (soit environ 107 € par habitant contre 990 € pour la moyenne des Communes de la strate).